

# 5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **AXA Assurances inc.**

Avis de mise en liquidation et de permis sans effet  
*Loi sur les assurances*, c. A-32, art. 365 c)

Avis est donné, par la présente, qu'une résolution de mise en liquidation volontaire a été adoptée par l'actionnaire unique d'AXA Assurances inc. (« AXA »), Intact Corporation financière, en date du 30 novembre 2013.

En conséquence, le permis d'assureur d'AXA, délivré par l'Autorité des marchés financiers conformément à la *Loi sur les assurances*, c. A-32 (la « Loi »), est devenu sans effet à compter de la date de l'adoption de la résolution décrétant sa propre mise en liquidation, en vertu du paragraphe c) de l'article 365 de la Loi.

Le siège de l'assureur est situé au 2020, rue University, bureau 700, Montréal (Québec) H3A 2A5.

Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec Me Françoise Guénette à l'adresse suivante :

Intact Corporation financière  
2020, rue University  
Bureau 600  
Montréal (Québec) H3A 2A5  
[Francoise.Guenette@intact.net](mailto:Francoise.Guenette@intact.net)

Fait le 4 décembre 2013

Autorité des marchés financiers

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information